Votre municipalité, la date

Monsieur (prénom et nom), député / Madame (prénom et nom), députée

Adresse de votre député ou députée



Monsieur le Député / Madame la Députée,

Depuis 2018, le gouvernement du Québec promet de réviser les lois sur le statut de l’artiste adoptées il y a plus de 30 ans.

*La loi sur le statut de l’artiste* (32.01) qui encadre ma pratique professionnelle, la littérature, est une loi **injuste, inéquitable et inapplicable**.

Pourquoi ? Parce que les associations d’artistes reconnues en vertu de cette loi, dont l’Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), n’ont pas accès à la négociation collective au même titre que les associations d’artistes de la scène, du disque et du cinéma. Il est donc impossible de conclure des ententes collectives, d’instaurer des recours en médiation et en arbitrage, de bâtir un filet social pour les écrivaines et les écrivains. Nous sommes traités comme une sous-catégorie d’artistes, et cela doit cesser.

Les consultations sur cette révision ont pris fin en février dernier. Un comité d’experts nommé par le Ministère de la Culture et des Communications a déposé son rapport et la loi est en rédaction, mais il reste une étape cruciale à franchir : le dépôt d’une nouvelle loi à l’automne. Le temps presse !

Vous représentez ma circonscription à l’Assemblée nationale. Je compte sur vous pour rappeler au Premier Ministre et à la Ministre de la Culture et des Communications l’importance pour les écrivaines et les écrivains d’obtenir une nouvelle loi à l’automne. C’est une question de justice et d’équité !

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Député / Madame la Députée, l’expression de mes meilleurs sentiments.

Votre nom

Vos coordonnées